

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN.

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

### ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n<sup>o</sup> 34, et Place de la Bourse, n<sup>o</sup> 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

### PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 13 Juin

## M. DUPUY A ALBI

On sait que la venue de M. Dupuy à Albi, à l'occasion du concours régional, était très commentée et qu'on redoutait des manifestations hostiles, de la part des socialistes de Carmaux.

A l'arrivée, M. Dupuy est reçu par les autorités. Le maire lui souhaite la bienvenue; le ministre répond qu'il espère passer une bonne journée.

Sur le passage du cortège, les cris de « Vive Baudin ! » et « A bas Dupuy ! » retentissent, ainsi que des coups de sifflet. On arrête quelques ouvriers.

Mgr l'Archevêque était dans le cortège.

Le cortège arrive à la préfecture, où ont lieu les réceptions officielles, puis le banquet.

Voici les principaux passages du discours de M. le Président du Conseil :

### Discours de M. Charles Dupuy

Monsieur le maire,  
Messieurs,

Vous avez demandé que le gouvernement fût représenté à vos fêtes.

M. le ministre de l'agriculture les eût bien volontiers présidées, mais il était retenu à Arras par un engagement antérieur. Je n'ai pas voulu que l'appel fait au gouvernement par les braves républicains du Tarn restât sans réponse, et voilà pourquoi je suis venu.

Je remercie la ville d'Albi et les représentants du département de leur accueil et de leur hospitalité, et je constate une fois de plus qu'en dépit de certains pronostics pessimistes qui se donnent carrière à propos du moindre déplacement ministériel, j'ai bien fait de n'écouter que mon désir de prendre contact avec de fermes et dévoués défenseurs de la République.

Je rapporterai à M. le président Carnot les sentiments de respect et de confiance avec lesquels vous avez, vous, monsieur le préfet, et vous, monsieur le maire, salué en lui le représentant loyal et intègre de la République.

Vous avez parlé de la République, mon cher maire, en des termes élevés qui sont allés au cœur de cette brillante assistance. Oui, elle est bien, comme vous l'avez dit, la seule forme de gouvernement qui convienne à une démocratie intelligente, éprise de liberté et de justice; elle en est l'indispensable organe et, comme on l'a dit à ses débuts, le gouvernement nécessaire.

J'ai été très frappé pour ma part de la manière dont vous avez apprécié le courage et la persévé-

rance de ceux qui l'ont fondée, en dépit des hostilités les plus actives, des défis les plus audacieux.

Grâce à eux la raison a eu enfin raison et la logique immanente des choses a travaillé pour nous.

L'étonnement a été grand, et chez quelques-uns il dure encore, de voir sur un vieux sol pétri pendant des siècles par la royauté, s'élever, puis grandir, puis vivre d'une vie normale et régulière, l'expression de la santé morale et physique, une République parmi les monarchies, gagnant peu à peu par des actes suivis et des desseins raisonnables l'estime et le respect de tous les peuples, et donnant la main par dessus les plaines, les fleuves et les monts à un grand Etat qu'une sympathie ancienne, affermie et précisée par des intérêts communs, a fait notre ami et qui mêle ses espérances aux nôtres, au grand avantage de la paix européenne et de la sécurité internationale. (Applaudissements.)

Puis après avoir relevé l'œuvre de la Chambre dont le mandat va bientôt expirer, et faisant allusion aux récentes décisions prises touchant l'application de la loi aux syndicats de la Bourse du travail de Paris, il s'exprime ainsi :

« Il faut bien nous dire, et M. le maire nous l'a indiqué avec éloquence, il faut bien nous dire que les résultats obtenus jusqu'à ce jour et qui sont grands n'ont pu être obtenus par les pouvoirs publics que grâce à cette merveilleuse démocratie française, dont la sagesse, la confiance et l'abnégation ont résisté à toutes les provocations, à tous les entraînements.

« C'est vers cette démocratie que la République doit de plus en plus tourner ses regards et porter son activité réformatrice; c'est pour cette démocratie que la République doit réaliser la justice promise par notre Révolution.

« Le gouvernement, appuyé solidement sur la loi et servi par une administration fidèle, saura favoriser les réformes démocratiques et contribuer par elles à donner à l'âme populaire l'apaisement de ses inquiétudes, le soulagement de ses malaises, la satisfaction de ses aspirations légitimes et de ses besoins certains.

« Mais je tiens à dire, dans ce milieu de républicains éprouvés, que la première condition qui s'impose à tous pour ne pas faire avorter les réformes les plus justes en provoquant de dangereuses réactions, c'est le respect de la loi.

« On peut sentir en soi une révolte ou éprouver une humiliation quand il s'agit de s'abaisser devant un homme, mais l'obéissance à la loi est un devoir dont l'accomplissement honore celui qui obéit.

» Dans un pays de suffrage universel, obéir à la loi, c'est le devoir de tous les citoyens, isolés ou groupés, individus ou associations, sans distinction de situation, sans exception de personnes.

Après le banquet, le ministre a reçu les instituteurs et les institutrices des environs, puis il se rend au cercle de l'Union universitaire où un vin d'honneur lui est offert par les membres de l'enseignement secondaire et de l'Ecole centrale. Après avoir visité l'exposition des travaux scolaires, le ministre s'est rendu au concours hippique, au foirail Castelviel. Il a assisté à l'épreuve du prix de la Coupe et à la clôture du concours. Après le dîner, M. Dupuy a regagné la préfecture, où avait lieu une réception ouverte. A minuit, il a quitté Albi pour retourner à Paris.

## INFORMATIONS

### La date des élections

Le Rappel, corroborant l'information donnée hier par le Temps dit :

« Le gouvernement, sans toutefois avoir pris une résolution définitive incline à fixer au 20 août prochain les élections générales. On a, en effet, l'espoir que le budget pourra être voté par les deux Chambres pour le 20 juillet. La clôture de la session intervenant à ce moment, la période électorale effective serait d'un mois environ, c'est-à-dire d'une durée suffisante pour que les candidats puissent faire leurs tournées et que toutes les manifestations d'opinion puissent se produire.

« Cette date aurait l'avantage de précéder celle de la session des Conseils généraux qui s'ouvre le 21 août et laisser ainsi les assemblées départementales fonctionner à l'abri de toutes les préoccupations qu'engendre inévitablement la lutte électorale pour les députés.

« Dans les départements où les scrutins de ballottage auraient lieu, les Conseils généraux pourraient toujours reculer leur session de quinze jours, comme la loi le permet.

« Enfin, on retarderait la convocation des réservistes en septembre pour ne pas empêcher un grand nombre d'électeurs de prendre part au vote. »

### L'élection sénatoriale des Vosges

Voici les résultats de l'élection sénatoriale qui a eu lieu dimanche, en remplacement de M. Jules Ferry :  
Inscrits, 989.  
MM. Albert Ferry, député, 497 voix (élu).

Charles Ferry, 442.  
Parisot, candidat agricole, 38.  
Bulletins blancs ou nuls, 7.

### Le grand prix de Paris

Le grand prix de Paris a été gagné par *Ragotski*, cheval français appartenant à M. le baron Schickler, battant d'une courte tête le cheval anglais Ravensburg, à M. Rose.

### Commission du Budget

La commission du budget, après avoir entendu le président du conseil, a accepté le relèvement de crédits demandé pour les enfants moralement abandonnés.

La commission a ensuite discuté la réforme de l'impôt sur les portes et fenêtres.

Elle a chargé une sous-commission composée de MM. Dubost, Lasserre, Sarrien, Cornudet et Etienne d'examiner les volumineux documents que lui a communiqué à ce sujet l'administration des finances.

M. Deloncle a déposé un amendement à la loi de finances, tendant à la suppression de l'impôt sur les opérations de Bourse.

### Budget des Postes et Télégraphes

MM. Quintaa, Baile et Fould ont déposé la proposition additionnelle suivante au budget de 1894 des postes et télégraphes :

« Les communes rurales pourvues de bureaux de poste seront dorénavant assimilées aux chefs-lieux de canton pour les frais d'établissement du service télégraphique. »

### Le général Dodds

Marseille, 11 juin.

La présence ici du général Dodds a donné lieu hier après-midi, à des manifestations devant le café du Commerce, sur la Cannebière, où le général, quoique en civil, fut reconnu et acclamé. Il dut même se dérober à cette ovation en rentrant en toute hâte à son hôtel sans avoir absorbé sa consommation. Sur le pont du *Thibet*, c'était à qui lui serrerait la main. Les matelots lui criaient à tue-tête : « Vive le général Dodds ! à bas Behanzin ! »

S'adressant à des journalistes marseillais, le général leur a dit, à propos des dernières nouvelles reçues du Dahomey : « On ne peut songer à pacifier un pays sauvage comme le Dahomey, dès le lendemain de sa conquête. C'est une colonie que nous devons garder. Behanzin est réduit réellement à l'impuissance. Sous peu, tout rentrera dans le calme. Ce serait folie que de traiter avec Behanzin. Une nouvelle expédition sur Agouy serait également mauvaise et inutile. »

Il ajouta.

— Et nous sommes bien vengés ! Si tu l'avais vu hier soir comme je l'ai vu, le front en sueur, quand il cherchait autour de lui un serrement de main, un regard de pitié, et qu'il voyait toutes les mains se cacher, tu aurais compris que cette minute d'angoisses te payait toute une vie de misères et de souffrances.

La mère ne répondait pas.

Elle restait absorbée et morne, et son attitude étonnait Williams.

Il demanda :

— Est-ce que tu me désapprouverais maintenant. Est-ce que tu n'es pas heureuse, comme moi d'avoir rendu au centuple ?..

Elle l'interrompit brusquement.

— Si, si. Cet homme ne méritait aucune pitié.

— Eh bien ?..

— Mais ce n'est pas lui seul que tu frappes.

— Je le sais, toute sa race, tous ceux qui portent son nom...

— Son fils...

— Son fils... mon frère...

Elle murmura sourdement.

— Et d'autres.

Il la regarda stupéfait.

— Que veux-tu dire ?..

Elle lui mit la main sur l'épaule.

— Ecoute, mon fils, dit-elle, écoute, Jean, car je ne veux pas t'appeler Williams, je t'ai parlé d'un homme dont l'image est restée dans mon cœur purifiée et comme grandie par l'éloignement.

(A suivre.)

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT »

43

LE

## GARÇON DE JEU

Par JULES DE GASTYNE

DEUXIÈME PARTIE

LA DEVINERESSE

XV

Mille plans germaient dans son cerveau en fusion.

Comment les atteindre.

Comment se venger.

Le duc et Maurice n'avaient pas fait attention à eux.

Ils étaient si loin de se douter qu'un danger grondait à côté d'eux.

Cependant la séance continuait.

La mère et le fils avaient effacé sur leur visage toutes traces d'émotion.

Mais Williams était distrait.

Il avait hâte de voir terminer cette séance.

Quand ce fut fini, quand ils eurent disparu à travers les applaudissements de la salle en délire, Williams suivit sa mère chez elle.

— Ainsi, dit-il tout frémissant, c'est à cet hom-

me que nous devons tous nos malheurs.

— C'est à lui.

— C'est lui qui t'a laissée sans pain, là-bas.

— C'est lui.

— Et il était riche.

— Quand il m'a abandonnée, il n'avait rien, il était désespéré... Il m'a dit qu'il allait se suicider.

— C'était un mensonge.

— Un odieux mensonge. Je l'ai su depuis, il était rappelé en France pour un héritage de près de cinq millions. Depuis que nous sommes à Paris, j'ai pris des renseignements.

— Tu vois bien alors qu'il ne mérite aucune pitié.

— Aucune, mais comment le punir.

Un éclair brilla dans l'œil de Williams, allumant sinistrement sa face pâle.

— J'ai mon moyen.

— Pas de sang au moins, pas de crime.

— Sois tranquille.

— Je ne voudrais pas te perdre encore, après t'avoir retrouvé.

— Ne crains rien. Je resterai près de toi, mais pour l'instant, séparons-nous. Tu me reverras quand nous serons vengés tous les deux.

Williams n'avait pas voulu en dire plus long.

Nous savons maintenant quel plan il méditait, quel châtement terrible il rêvait d'infliger au duc.

Comme il l'avait dit une première fois, il voulait le traîner dans la fange dans laquelle il avait laissé croupir sa jeunesse... Il voulait le frapper dans son orgueil, dans son honneur... et il avait

tenu cruellement sa parole.

Sa mère ne l'avait pas revu, et elle ne savait rien quand elle avait appris par Boislaurier ce qui s'était passé au cercle du boulevard des Italiens. Elle avait aussitôt deviné la main de Williams et elle avait été terrifiée.

Celui-ci d'ailleurs entra chez elle presque sur les pas du colonel.

Il était encore tout livide, tout vibrant de fièvre.

Elle eut un sursaut en le voyant.

Il déposa tranquillement son chapeau sur un meuble, puis il dit d'une voix qu'il s'efforçait de rendre calme :

— C'est fait !

Elle le regarda et il ajouta.

— Nous sommes vengés.

Elle riva ses yeux sur les siens.

— Ainsi, dit-elle, c'est bien toi.

Il fit un bond de surprise.

— Tu sais donc.

— J'ai tout lu et j'ai deviné juste. C'est bien ta main qui a conduit tout cela.

— C'est bien ma main... Et le misérable est frappé à mort, je t'en réponds.

— C'est toi qui avais marqué les cartes.

— C'est moi ?

— Qui a dénoncé le duc ?

— C'est moi.

— Tu étais donc là.

— Depuis trois mois, je suis dans le cercle comme garçon... et je guettais le moment propice. Il est arrivé, et je l'ai saisi.

Elle le considéra avec une sorte d'épouvante...  
..

Le général ne croit pas qu'il aura besoin de retourner au Dahomey.

Au dernier moment, le matériel de guerre emporté par le *Thibet* a été augmenté. Il transporte 9,500 barils de poudre et 300,000 cartouches.

**Départ du « Thibet »**

Le paquebot *Thibet*, de la Compagnie Fraissinet, courrier du Dahomey, est parti avec 90 passagers, parmi lesquels se trouve le colonel Dumas qui va prendre le commandement du corps d'occupation du Dahomey. Il est accompagné du lieutenant-colonel Boistrel ; des commandants Boutin et Jacomet de Cauvigny, etc.

Le général Dodds avait tenu à accompagner son successeur à bord du *Thibet*, il était en civil.

Le départ du *Thibet* a été salué par la foule amassée sur les quais.

**La situation au Dahomey**

Le sous-secrétariat des colonies communique la note suivante :

La pacification au sud du marais de Laura (ou Cò) est un fait accompli ; le royaume de Porto-Novo et nos protectorats de la vallée du Mous jouissent d'une tranquillité parfaite.

Le Dahoméen du sud, qui est cultivateur et producteur, envisage la guerre comme une calamité et a trouvé de suite intérêt à se placer sous notre autorité.

Au nord des marais, la scène change. Les marais s'étendent sans interruption de l'Ouémé au Mous, formant une sorte de fossé vaseux, au bas de la première terrasse du système montagneux qui s'élève par gradins successifs jusqu'au plateau du Niger.

Le Laura a toujours été le refuge des gens compromis et cherchant leurs moyens d'existence dans la piraterie. C'était le repaire des anciens chasseurs d'esclaves qui se sont faits maraudeurs et coupeurs de route.

Nous nous trouvons là, et dans la région qui s'étend entre le Laura et Abomey, en face de gens qui font la guerre par goût en même temps que par habitude et qui agissent pour leur compte personnel.

Cela tient à ce que le sol, recouvert d'une mince couche de terre végétale et privé d'eau pendant la plus grande partie de l'année, est impropre à toute culture industrielle et ne produit guère que quelques plantes maraichères, haricots, oignons, etc.

Il sera évidemment long de persuader à ces populations, du reste assez clairsemées, que la paix est un bienfait, puisqu'elles n'ont jamais vécu que de la guerre.

C'est avec ce rideau de gens remuants que nos reconnaissances viennent fréquemment en contact.

Ces reconnaissances, opérées sur un terrain couvert de hautes herbes, sont évidemment pénibles pour nos troupes et ne donnent pas les brillants résultats d'un vrai combat. Elles sont cependant nécessaires pour tenir les pillards en respect et pour les empêcher de se grouper et de se joindre aux débris de l'armée de Behanzin.

Celle-ci souffre beaucoup ; elle a été dernièrement décimée par une épidémie de petite vérole des plus graves. Mais les quelques centaines de guerriers encore groupés autour de Behanzin sont soumis à une discipline de fer qui en maintient la cohésion. Tous les cinq jours, le grand féticheur apporte devant l'armée rassemblée une statue voilée et prononce cette phrase : « Si quelqu'un de vous a mal pensé du Roi, le fétiche se découvrira ! » Puis chacun défile devant la statue qui se découvre toujours devant un malheureux quelconque, innocent ou coupable, dont on fait tomber la tête sur-le-champ.

Il faut absolument réduire ce repaire, dont la prise amènera la pacification des régions encore troublées du Dahomey nord.

Il se peut que les négociations entamées dernièrement par Behanzin amènent sa soumission complète et la dislocation de ses derniers partisans, sinon ce résultat sera obtenu par une colonne qui commencerait ses opérations vers la mi-août au moment de la saison favorable. Toutes les dispositions sont prises en vue de cette éventualité.

En attendant, la situation sanitaire s'améliore tous les jours de plus en plus. Les derniers rapports médicaux parvenus au ministère de la marine montrent une mortalité variant de 10 0/0 pour la légion étrangère, à 30 0/0 pour le génie, troupe qui a fait de fatigants travaux pendant les dernières périodes. La morbidité varie de 2 0/0 à 8 0/0 et le rapatriement s'exerce sur une moyenne d'environ 10 0/0.

En résumé, le nombre des valides reste d'environ 60 0/0 à 90 0/0.

L'usage préventif de la quinine et l'emploi des filtres Chamberland sont pour beaucoup dans ce résultat, en somme très satisfaisant.

Grâce aux précautions prises, les maladies épidémiques ne se sont pas encore montrées au Bénin. La diarrhée disparaît avec l'emploi

des filtres. L'anémie et la fièvre palustre restent les seules ennemies que nos médecins aient à combattre, et la saison s'améliorant rapidement, il est à prévoir que le nombre de leurs malades diminuera encore.

**Impôt nouveau sur l'Industrie**

De la *Réforme économique* :

Nous appelons l'attention des industriels sur le budget du gouvernement qui tend à supprimer l'impôt des portes et fenêtres et à le remplacer par une taxe nouvelle ayant pour base le revenu net de la propriété bâtie.

En réalité, on ne supprime rien. On cessera de payer sous un nom ce qu'on paiera sous un autre. Bien mieux, beaucoup verront leurs contributions augmenter.

Je prends, au hasard, un établissement métallurgique du Nord. Son impôt des portes et fenêtres est insignifiant, mais comme son revenu net imposable au foncier des propriétés bâties dépasse 300,000 fr., sa taxe représentative s'élèvera, en principal, à plus de 4,500 fr., à quoi il faudra joindre les centimes additionnels qui, peut-être, s'élèvent à la même somme.

Autre exemple. Voici une fabrique de sucre de l'Aisne qui paye annuellement 700 fr. de portes et fenêtres ; sa contribution foncière va grossir de 1,000 à 1,100 fr. c'est-à-dire que, chez elle, l'impôt sera plus que doublé.

Encore, une fois, il faut que l'industrie ne laisse pas escamoter par la Chambre un vote dont la conséquence peut être pour certains une aggravation de charges considérables. Déjà, elle ploie sous le faix des impôts, et c'est une des raisons pour lesquelles elle supporte si difficilement la concurrence étrangère. On lui demande de produire à bon marché pour lutter contre ses rivaux de l'étranger, et on lui impose des diminutions d'heures de travail, on lui crée des *impédiments* de toutes sortes ; il est temps qu'elle ne se laisse plus faire aussi docilement.

C'est très bien de la protéger à la frontière, mais si, à l'intérieur, on l'entrave au lieu de la soutenir, le découragement viendra bien vite, et les capitaux la désertent. Nous demandons ce que le fisc y aura gagné ?

**Panama**

La fausse sécurité dans laquelle sont plongés les chéquards ne sera pas de longue durée. Nos savons, en effet, que très prochainement un journal quotidien va commencer la publication de certains documents intéressants qui lui sont parvenus récemment, après avoir été offerts à un journal du matin, plus littéraire que politique ; mais le directeur de ce dernier, touchant quelque peu à la finance, craignit en accueillant ces documents de se compromettre et refusa.

Panama n'en reverra pas moins le jour et cela avant peu.

**CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE**

**La sécheresse et le prix de la viande**

Le *Temps* publie à ce sujet l'article suivant :

Lundi dernier, l'arrivée au marché de la Villotte des bêtes que l'on désigne ordinairement sous le nom de gros bétail, c'est-à-dire des bœufs, vaches et taureaux, a atteint le chiffre énorme de 6,226.

Jamais, depuis l'existence de ce marché, pareille abondance de bestiaux n'avait été constatée. Si l'on se reporte, en effet, aux chiffres des mois précédents, on peut remarquer qu'ils ont subi une progression constante qui s'est singulièrement accentuée dans ces dernières semaines. La moyenne des marchés, qui était en mars, de 2,857 têtes de gros bétail, passait brusquement du chiffre de 3,054, qu'elle atteignait en avril, à celui déjà considérable de 3,645 auquel elle s'élevait en mai, pour, finalement parvenir, dans ces trois derniers marchés de juin, à celle de 4,705.

La sécheresse dont nos campagnes ont eu à souffrir tout ce printemps a privé de fourrages les agriculteurs et les éleveurs à un tel point que la plupart d'entre eux se sont trouvés dans la nécessité de vendre leurs bêtes, faute de pouvoir les nourrir.

Comme toute affluence d'un produit quelconque sur un marché provoque nécessairement l'affaiblissement des cours, il en résulte une diminution notable dans les prix de vente du bétail, diminution qui s'est produite d'une façon constante en raison directe de l'accroissement des arrivages.

Ces prix, qui en avril variaient, suivant qualité, entre 88 fr. et 164 fr. les 100 kilos descendaient en mai à 78 et 154 fr., chiffres extrêmes, pour osciller le 8 juin entre 68 et 144 fr.

Les mêmes différences dans les prix et dans les arrivages ont été constatées à quelques semaines d'intervalle pour les autres sortes de bétail.

Ces faits se sont répétés sensiblement les mêmes dans presque tous les départements.

En Bretagne, le bétail est absolument à vil

prix. Il suffit de consulter les cours des foires de la région pour se rendre compte que la viande sur pied a baissé de plus de la moitié. Dans la Haute-Marne, des bœufs superbes se sont vendus à raison de 20 centimes la livre.

Malgré cet état de choses, les boucheries des villes ont maintenu leurs anciens tarifs. Un mouvement général de protestation s'est alors produit, que les journaux des localités ont vivement soutenu et propagé. Plusieurs municipalités se sont vues dans l'obligation d'envisager le rétablissement de la taxe, que le décret du 20 juillet 1891 leur donne le droit d'imposer.

Ce décret, non abrogé, confère aux maires le droit de fixer le prix du pain et de la viande, chaque fois que les conditions essentielles de la vie de leurs administrés sont en jeu.

Le maire de Dijon vient d'adresser aux bouchers de la ville une lettre, dans laquelle il déclare que, la baisse considérable des prix du bétail persistant, il espère que les prix de vente de la viande de boucherie seront d'ici à la fin de la semaine en rapport avec les prix d'achat. Si les prix actuels étaient maintenus, il se verrait forcé, dans l'intérêt de la population, de régler par arrêté les prix de la viande de boucherie.

A Lons-le-Saulnier, l'administration municipale a prévenu les bouchers de réduire les prix de la viande de consommation courante en proportion de la baisse du bétail sur les marchés publics, à défaut de quoi elle se verrait dans la nécessité de régler leurs prix par arrêté.

Il en est de même à Reims, à Rouen, à Lille, à Valenciennes.

A Moulins, les bouchers, sur la demande du maire, ont consenti une diminution de 15 centimes par livre pour le bœuf et 10 pour le veau et le mouton.

A Vitry-le-Français, le maire a été plus catégorique. Il a envoyé aux bouchers un tableau où il les prie de consigner les prix qu'ils sont disposés à établir, après quoi il se verra dans l'obligation d'user des pouvoirs exceptionnels que lui confère la loi pour la réglementation du commerce de boucherie.

Enfin, à Dôle et à Besançon, les municipalités n'ont usé d'aucun ménagement ; elles ont établi la taxe sans avertissement préalable.

A Vesoul, l'initiative privée a pris les devants.

Le Syndicat agricole de la Haute-Saône a annoncé qu'il achèterait le matériel nécessaire pour abattre et découper les animaux, et qu'il le mettrait à la disposition des cultivateurs qui voudraient faire tuer leurs animaux à l'abattoir pour en vendre la viande à la halle de la ville.

Cette annonce a suffi pour faire baisser le prix de la viande de 25 centimes par kilogramme chez tous les bouchers de Vesoul.

Pourquoi la Société d'agriculture du Lot, où, à son défaut, un groupement quelconque de propriétaires n'imiterait-il pas l'exemple du Syndicat de la Haute-Saône ? Nous sommes tout disposés à prêter notre concours à ceux qui voudraient prendre cette initiative. Il est vraiment scandaleux de se laisser exploiter comme on l'est en ce moment à Cahors.

Tout le monde parle en ce moment de sa sollicitude pour les classes laborieuses. La meilleure manière de leur venir en aide, c'est de travailler à baisser le prix de la vie matérielle.

C'est une occasion pour la municipalité cadurcienne de montrer sa fermeté et la promptitude de ses décisions lorsque les intérêts populaires sont en jeu.

Par arrêté de M. le maire de Gourdon, le prix de la viande de boucherie est fixé de la manière suivante :

Bœuf, 1 fr. 20 le kilo. ; veau 1 fr. 50 ; mouton, 1 fr. 50.

Voici comment ont été fixés, vendredi, les prix de la viande de boucherie à Souillac :

Bœuf, 1 fr. 20 le kilo. — Vache, 0.80. — Taureau ou bouvillon, 0.90. — Veau, 1 fr. 40. — Mouton, 1 fr. 30.

**La rentrée du 7<sup>e</sup> de ligne**

La rentrée du 7<sup>e</sup> s'est effectuée dimanche matin, vers 8 h. 1/2.

On ne se serait pas douté, à l'air dégagé de nos soldats, qu'ils venaient de faire onze jours de marches forcées et d'exercices fatigants.

Ils sont passés fièrement, bruni par le soleil, montant d'un pas allègre la pente des boulevards aux accords entraînants de la musique militaire.

Rassurant spectacle, auquel la population s'associe toujours avec un plaisir nouveau.

**Nécrologie**

Un des vétérans de la démocratie cadurcienne, le citoyen Isidore Combarieu, est mort hier, à 7 h. du soir, à la suite d'une longue maladie. Quoique le dénouement fût prévu, la nouvelle n'en sera pas moins douloureuse pour tous ceux qui ont connu cet homme excellent, qui fut le républicain le plus sincère, le plus tolérant et le plus désintéressé.

Nous adressons nos sincères condoléances à la famille.

Les obsèques auront lieu demain, mercredi, à 7 h. et demie.

**Société de secours mutuels des instituteurs du Lot**

Dans la réunion générale de la société de secours mutuels des instituteurs du Lot, qui a eu lieu jeudi, 8 juin, à Gourdon, le télégramme suivant a été adressé à M. Rémond, naguère inspecteur d'académie dans le Lot :

« L'inspecteur d'académie, les inspecteurs primaires et les instituteurs du Lot, réunis en banquet à Gourdon, à l'occasion de la réunion annuelle des membres de la société de secours mutuels, envoient à monsieur Rémond l'expression de leur plus affectueux souvenir. »

**La Dette de sang**

Dans un excellent article, le *Petit Parisien* se demande quel fut, pendant la terrible campagne d'hiver, durant la défense nationale, le régiment de mobiles qui fut le plus éprouvé, qui paya la plus lourde dette de sang ?

Les « mobiles » dit-il (les jeunes générations ne les ont connus que par les tableaux, ces uniformes bleus avec le pantalon et le képi à bande rouge) firent partout, pour la plupart, une dure besogne, mais Chanzy surtout se servit d'eux et sut particulièrement développer leur zèle et leur vaillance.

Cette question, je ne prétends pas la résoudre complètement. Dans ces questions d'honneur, alors qu'il s'agit d'établir quels furent les plus grands sacrifices faits au pays par ces légions de combattants improvisés, l'enquête est délicate, et pour la mener à bien, c'est le concours de tous qui est nécessaire.

C'est un point d'histoire à fixer, encore que ces recherches éveillent bien des deuils : mais elles réveillent aussi bien des souvenirs glorieux, car il y eut des actes admirables de dévouement parmi ces jeunes troupes qui n'avaient pas eu le temps de recevoir leur instruction militaire et qui devaient la faire au feu, en se battant à côté de la ligne.

Ah ! la « mobile » ! qui eût cru au début de la guerre, alors qu'elle n'apparaissait que comme la réserve de l'armée, qu'elle aurait à jouer devant l'ennemi, un rôle si important ! Ce furent pourtant ces jeunes gens qui soutinrent une lutte acharnée, et dans quelles conditions ! Ils manquaient de tout, de vêtements, de vivres, ils n'avaient qu'un armement incomplet, des munitions défectueuses !

Les mobiles du Lot peuvent disputer l'honneur à ceux de la Sarthe et de l'Orne d'avoir versé le plus de sang sur les champs de bataille. Sous les ordres du lieutenant-colonel Vigouroux, d'abord, qui, blessé, devait, plus tard, tomber au pouvoir de l'ennemi, ils sont effroyablement mitraillés à Cernay ; ils ne gardent ensuite Ourcelle qu'au prix des plus grands sacrifices ; ils sont décimés à Origny, où tombe leur chef, le commandant Fouilhade, qui les a vaillamment enlevés ; la délinquance de Montoire leur coûte aussi fort cher. En deux heures, à Paragné, six cents hommes sont tués ou blessés. Le régiment est mis à l'ordre du jour de l'armée, mais il ne compte plus que dix-sept officiers et quatre cents soldats.

Cette enquête est intéressante. Elle révélera bien des faits d'armes inconnus ou méconnus, dans les recherches pour établir quel fut le régiment de ces mobiles, — qui ne furent pas toujours appréciés à leur valeur, — dont l'effectif se trouva, à la paix, le plus diminué par le feu de l'ennemi.

**L'Admission à Saint-Maixent**

Des modifications importantes sont introduites dans le programme d'admission à l'Ecole militaire de Saint-Maixent.

A partir de 1894, les candidats devront avoir rempli, pendant quatre mois, les fonctions de sous-officier comptable.

Les levés et croquis exécutés par les sous-officiers proposés devront être, dorénavant, présentés aux généraux inspecteurs.

L'instruction militaire pratique comprendra l'école du soldat y compris l'instruction du tir, la 1<sup>re</sup> partie de l'école de compagnie et les mouvements de la section en ordre dispersé.

Les examens oraux auront plus d'étendue en ce qui concerne les opérations de tir : ils porteront sur les munitions, les champs de tir et le matériel augmenté de l'infanterie.

**Les Cartes-Lettres-Réponses**

On a distribué à la Chambre le texte d'un projet de résolution de M. La Batut invitant le gouvernement à réclamer dans le prochain congrès international des postes, la création de cartes-lettres-réponses à 50 centimes (25 centimes pour chaque partie) pour être échangées entre tous les pays faisant partie de l'Union postale universelle, et le texte d'une proposition de loi du même député tendant à l'établissement d'une carte-lettre, avec réponse payée, au prix de 20 centimes (10 centimes pour chaque partie), pour être échangée dans le service intérieur.

**Les ouvriers militaires blessés ou infirmes**

Une délégation de la Société des anciens

militaires blessés ou infirmes, s'est présentée aujourd'hui à la Chambre. Elle a été reçue par MM. de la Ferronnays, de la Noue, de Benoist, Letellier et Lagrange.

Après une assez longue discussion, au cours de laquelle les députés ont exposé leurs doléances, les députés ont promis de faire auprès de la Commission du budget tous leurs efforts pour obtenir l'amélioration de la situation des intéressés.

**Accidents**

Plusieurs jeunes gens de la ville, aussi imprudents qu'inexpérimentés, se baignaient, dimanche matin, à un des endroits les plus dangereux de la rivière, la Cale, quai de Regourd.

Bientôt deux d'entre eux disparaissaient et sans les secours vivement portés par les jeunes Desprats, Teulet, Bélibens, le vieux Dégand et le lieutenant M. Garde, c'en était fait de ces jeunes gens.

Puisse cette alerte leur servir de leçon.

A ce propos, nous croyons devoir signaler à la bienveillance de l'administration le sieur Dégand, qui a pris une large part au sauvetage de dimanche.

Cet humble citoyen, qui est âgé de 71 ans en est à son dix-huitième sauvetage.

\* \* \*

Dimanche matin, la femme Cammas, de Cabessut, s'est trouvée mal sur la place du Marché; elle s'est évanouie et a vomi beaucoup de sang.

Transportée à la pharmacie Vigouroux, elle y a reçu des soins qui l'ont remise et elle a pu regagner son domicile.

**Agression**

La police a mis dimanche en état d'arrestation le nommé Allias Georges, ferblantier à Cahors, pour rixe, coups et blessures sur la personne d'un garçon de café.

**GOURDON**

**PROGRAMME DES FÊTES DE LA St-JEAN**  
les 24, 25 et 26 juin 1893

**Samedi 24 juin**

A midi, salves d'artillerie. — A 9 h., feu de joie, place St-Siméon. — Retraite aux flambeaux.

**Dimanche 25 juin**

A 9 h. du matin, concours de tir dans la cour de l'ancienne école communale de garçons (deux prix, deux revolvers). — A 1 h., mât de Cocagne, place St-Pierre (plusieurs prix). — A 1 h. 1/2, place St-Siméon, jeu du Baquet (2 prix : 1<sup>er</sup> 5 fr., 2<sup>e</sup> 3 fr.). — A 2 h., course en sacs, avenue Gambetta (2 prix : 1<sup>er</sup> 6 fr., 2<sup>e</sup> 3 fr.). — A 2 h. 1/2, place St-Jean, course à la Bague (trois prix : 1<sup>er</sup> 15 fr., 2<sup>e</sup> 10 fr., 3<sup>e</sup> 5 fr.). — A 4 h., course pédestre, avec costumes (3 prix : 1<sup>er</sup> 15 fr., 2<sup>e</sup> 10 fr., 3<sup>e</sup> 5 fr.). — A 4 h. 1/2, course aux ânes (3 prix : 1<sup>er</sup> 15 fr., 2<sup>e</sup> 10 fr., 3<sup>e</sup> 5 fr.). — Grand bal champêtre sur les allées de la République. — De 8 à 9 h., concert donné par la fanfare. (Une quête sera faite pour les pauvres de la ville). — Grande illumination des places, boulevards et promenades. — Brillant feu d'artifice. — Retraite aux flambeaux. — Grand bal sur les allées de la République.

**Lundi 26 juin**

Grandes courses de vélocipèdes organisées par le Véloce-Club Gourdonnais.  
A 2 h., grand veloursel, obligatoire pour tous les coureurs.

Première course. — Course départementale (bi.) 4,000 mètres, 4 tours. — 1<sup>er</sup> prix 25 fr., 2<sup>e</sup> 15 fr., 3<sup>e</sup> 10 fr.

Deuxième course. — Course régionale (bi.) 4,000 mètres, 4 tours. — 1<sup>er</sup> prix 40 fr., 2<sup>e</sup> 25 fr., 3<sup>e</sup> un revolver.

Troisième course. — Course internationale (bi.) 5,000 mètres, 5 tours. — 1<sup>er</sup> prix 100 fr. (offert par le conseil municipal), 2<sup>e</sup> 40 fr., 3<sup>e</sup> 25 francs.

Quatrième course. — Course de consolation (bi.) 4,000 mètres, 4 tours. — 1<sup>er</sup> prix 20 fr., 2<sup>e</sup> 10 fr., 3<sup>e</sup> un lot eau de noix Cabanès.

Cinquième course. — Course d'honneur (Handicap), 4,000 mètres. — Prix unique, un objet d'art.

\* \* \*

Par arrêté du 5 juin courant, M. Bouygues, stagiaire des postes et télégraphes à Gourdon, est nommé commis-auxiliaire au même bureau.

**Figeac**

Une discussion à propos de propriété s'élevait samedi entre la veuve Claire Sanut, son fils Antoine, et le sieur Terson, tous trois domiciliés à Déganié, commune de Figeac.

La dispute ne tardait pas à dégénérer en bataille rangée.

Claire Sanut a eu la main gauche blessée d'un coup de fourche, son fils a reçu un coup d'aiguillon à la nuque.

Plainte a été portée à la gendarmerie.

\* \* \*

Dimanche, vers 7 heures du soir, le jeune Gustave Masbou, âgé de 15 ans, était allé se baigner dans la rivière du Célé, au lieu dit le *Gouffre de la plaine*, en compagnie de plusieurs jeunes gens, parmi lesquels se trouvait Benjamin Andrieu, âgé de vingt ans. A un moment donné, ce dernier aperçut son camarade qui se débattait au fond du gouffre sans pouvoir remonter à la surface. Il plongea et fut assez heureux pour le ramener sur la berge sain et sauf.

Nos félicitations au jeune Andrieu.

**Labastide-Murat**

Il ne s'est vendi, à un prix rémunérateur, à la foire du 10 juin, que les bêtes à laine destinées à la boucherie. Pas de marchands pour les bœufs, ni pour les porcs.

Le grain se vend à un vil prix.

La volaille de 0,40 à 0,60 la livre

**Puy-l'Evêque**

La foire n'a pas été belle; il s'est fait peu d'affaires sur les bœufs qui étaient très bon marché.

Les porcs et les moutons étaient aussi en baisse.

Les oisons de 2 à 3 fr. la paire.

Les poules de 55 à 60 cent. la livre.

Les poulets de 75 à 85 cent. la livre.

Les lapins de 1 fr. 50 à 2 fr. 50 la paire.

Le blé et le maïs étaient à peu près au même prix, de 12 à 13 fr. les 4/5.

Nous sommes en pleines moissons depuis quelques jours. L'année ne sera pas abondante en paille, mais le grain est bien beau.

**Mauroux**

La foire de Mauroux a été insignifiante. Il n'y avait que 12 paires de bœufs. Une paire s'est vendue 480 fr.; il y a environ deux mois, ils se seraient vendus 700 fr.

Quelques petits porcs et quelques moutons, mais les affaires étaient presque nulles.

Les poules se vendaient de 3 à 4 fr. la paire

Les poulets de 75 à 80 cent. la livre.

Les lapins de 20 à 25 cent. la livre.

Les oisons de 1 fr. 75 à 4 fr. la paire.

Les canetons 1 fr. 40 la paire.

**Bagnac**

M. Lannes, percepteur de Gardouch (Haute-Garonne), est nommé percepteur-receveur municipal des cinq communes composant la réunion de Bagnac (4<sup>e</sup> classe), en remplacement de M. Séverac, qui reçoit une autre destination.

**Capdenac**

M. Luga, propriétaire à Felzins, se rendait à Figeac en voiture, lorsqu'arrivé au lieu dit La Capelette, un chien se jeta à la tête de la jument et la mordit sans vouloir lâcher prise, ce qui fit cabrer la jument qui s'abatit sur un tas de pierres, où elle se fit des blessures assez graves.

M. Luga n'a pas eu de mal. Il a porté plainte contre le propriétaire du chien.

**Carennac**

La semaine dernière, le sieur Baptiste Crozes, âgé de 15 ans, frappa d'un coup de couteau dans le dos, sans provocation, une jeune fille nommée Ragaut, Marguerite, âgée de 18 ans, du même lieu, qui se reposait sur l'herbe. Le sang s'échappa abondamment par la blessure et les voisins durent appeler un médecin pour arrêter l'hémorragie.

Bien que grave, la blessure ne paraît pas devoir mettre les jours de la jeune fille en danger.

La gendarmerie de Vayrac a ouvert une enquête

**Une chasse au serpent**

Un incident des plus curieux, qui a causé beaucoup de sensation, vient de se produire au Paradis, faubourg d'Annecy.

A cinq heures du matin, l'ordonnance du lieutenant Girard, sortait de la maison pour aller faire quelques courses en ville : à peine eut-il ouvert la porte qu'il aperçut, rampant sur la route, un énorme serpent long de trois à quatre mètres et plus gros que le bras.

Terrifié, le soldat rentra aussitôt et donna l'alarme.

Une chasse fut aussitôt organisée.

Le serpent poursuivi se glissa dans le clos des missionnaires de Saint-François de Sales par une brèche assez étroite pratiquée dans le mur qui est en réparation.

Avant que la porte du couvent eût pu être ouverte aux chasseurs, la bête avait disparu; ses traces que l'on suivait très bien dans le sable des allées, se perdaient vers la bouche d'un canal d'écoulement qui va se jeter au lac; on croit qu'elle a dû s'y introduire, car malgré toutes les recherches on n'a pu la retrouver dans le jardin. Des hommes armés ont même passé la nuit à la guetter sans rien apercevoir.

D'où vient cet énorme serpent, tout le monde l'ignore, car jamais on n'a vu dans notre pays des traces de reptiles mesurant dix centimètres d'anneau à anneau comme celles laissées par lui.

On présume qu'il a dû s'échapper d'une ménagerie il y a quelques temps et que, pressé par la soif par ce temps de sécheresse, il s'est hasardé à se rapprocher des habitations.

Détail curieux : les missionnaires possèdent une étable qui abrite trois vaches et dans laquelle on pénètre assez facilement; souvent il arrivait qu'une vache, au matin, se trouvait sans lait; jamais on n'avait pu découvrir le voleur.

Or, connaissant le goût très prononcé du serpent pour ce liquide, on lui attribue ce méfait. Il n'y aurait rien d'impossible, car le matin même de cette chasse une vache avait ses mamelles complètement à sec.

**AGRICULTURE**

**La question du blé**

(Suite et fin)

Il est, dit-on, accepté que les déchets de céréales ne paient point de droit.

Par déchets, on a voulu entendre les criblures ou ce que l'on nomme ici les *purges*.

Mais voici ce qu'on fait. On jette un vingtième de vesces ou d'avoine sur du blé, on concasse un peu le tout; cela entre sans rien payer, et l'on convertit ce mélange en farine.

Le tour est joué. Évidemment, on ne fait pas cela sur des navires entiers. La fraude serait trop évidente. Mais, par petits lots, il paraît que des milliers d'hectolitres entrent ainsi.

La Société d'agriculture de la Haute-Garonne et l'Union des associations du Sud-Ouest réclamaient naguère contre cet abus, et il serait bon que la douane relevât la tricherie là où elle est.

De plus, certaines grosses maisons bien connues gagnent beaucoup, au détriment du bon public et du cultivateur aussi, au moyen des blés avariés. Les Compagnies d'assurances donnent 12 0/0 pour les avaries du blé en vrac.

On profite de cela, et ce blé, lorsqu'il n'est pas trop avarié, est converti en farine par des meules spéciales, et cette farine va, très blanche, mais sentant le maïs, alimenter bien des boulangeries.

De plus, aussi, des blés avariés sont achetés en Amérique, à très bas prix et portés en France. Là, ils sont moulus par les établissements dont j'ai parlé et vendus sous forme de farine, laissant un gros bénéfice au spéculateur.

Les boulangers acheteurs de ces farines les paient-ils meilleur marché? Je ne sais. En tous cas, leurs pratiques qui trouvent le goût du mois, devraient bien réclamer, et le gouvernement pourrait veiller à ce que ces blés mois ne soient lancés comme farines qu'avec une étiquette spéciale.

Je ne présente là qu'un petit côté de la question; c'est le prix du blé dans les pays de grande production et de production facile qui pèse le plus sur nous.

En cet instant de l'année et comme cause locale d'abaissement des cours, il y a des greniers qui se vident pour faire place au nouveau blé. Bien des gens avaient, cette année, leur récolte dans l'espoir d'une augmentation. Ne la voyant pas venir, ils apportent leur produit au marché et il y a pléthore.

Si dame Politique occupe tous les esprits et fait négliger l'agriculture, j'ai idée que sous peu, elle sera forcée de nous venir en aide.

J'entendais dire l'autre jour à un candidat ami de nos gouvernants : « La campagne électorale sera très difficile avec le blé à 17 fr. »

J'ai un peu couru et j'ai entendu dire à beaucoup de paysans : « C'est la faute du gouvernement. »

Eh! oui, c'est la faute du gouvernement. Non pas la faute directe, car il ne joue pas à la *baisse des blés* comme M. Ephrussi. Mais c'est sa négligence à notre égard qui est coupable.

Ne laissons pas passer cette occasion de crier à nos nouveaux candidats ou anciens que nous voulons autre chose que des discours fleuris et remplis de consolations verbales.

Il faut des promesses fermes.

Peut-être cela poussera-t-il quelque député, en mal de résolution (et un peu menacé), à lancer à la Chambre quelque proposition qui ne sera probablement pas votée en cette session, mais incitera le gouvernement. Il faut, au reste, que ce soit dans l'air, puisque le préfet de la Haute-Garonne a soulevé cette question au concours de Toulouse.

Comment doit se faire cette surélévation? Il y a plusieurs systèmes, et nous y reviendrons après que la Société d'agriculture de la Haute-Garonne qui va faire connaître sous peu un rapport très documenté là-dessus aura donné son avis.

En attendant, n'oublions pas de crier et de réclamer. Voyez tout ce qu'obtiennent les soi-

disant travailleurs en brailant et cassant des carreaux!

On en fait passer quelques-uns en police correctionnelle, mais la masse gagne du coup une concession. Gardons-nous de la police correctionnelle qui n'est pas dans nos habitudes, mais appelons l'attention sur nous.

Si l'on nous oublie, si on nous opprime, c'est parce que nous sommes des silencieux.

L. DE MALAFOSSE.

**La moisson**

En 1828, la sécheresse fut absolument identique à celle que nous subissons en 1893.

On moissonna le seigle le 1<sup>er</sup> juin, et le blé avant la Saint-Jean.

Cette année, le seigle est déjà coupé depuis plusieurs jours et la moisson est commencée sur bien des points.

Quant à la vigne, elle est splendide, et, si l'on en croit les pronostics tirés de la floraison des lis, on vendangera au 25 août.

**Une plante fourragère d'avenir : la vesce velue**

La station d'essais de semences de l'Institut agronomique possède, depuis 1887 à Joinville-le-Pont, un champ d'expériences où on fait l'étude d'un grand nombre de variétés de céréales et de plantes fourragères. Parmi ces dernières, la vesce velue mérite une attention particulière de la part des agriculteurs. Inconnue en France, il y a quelques années, elle paraît devoir s'y propager très rapidement. Voici ses principaux titres à l'attention des agriculteurs : 1<sup>o</sup> Résistance aux froûds les plus rigoureux; l'hiver de 1890-1891, qui a détruit le trèfle incarnat jusque dans le Midi de la France, l'a complètement épargnée. Cette même année, dans de mauvaises terres siliceuses, M. Schribaux n'a pas récolté moins de 26.500 kilogrammes de fourrage vert à l'hectare; du trèfle incarnat semé en comparaison était complètement anéanti. L'hiver dernier, chez M. Palluat de Besset, dans le département de la Loire, elle a supporté des froûds de 27 degrés; 2<sup>o</sup> précocité remarquable. En 1891-92, le même savant a constaté une avance d'une quinzaine de jours environ sur le trèfle incarnat. Comme fourrage de première saison elle est donc parfaitement intéressante; 3<sup>o</sup> rusticité : la vesce velue réussit dans les terres les plus médiocres, pourvu qu'elles ne soient pas humides. Dans les terres siliceuses, même très maigres, on obtient des rendements très élevés; 4<sup>o</sup> elle peut être cultivée indifféremment soit comme vesce d'hiver, soit comme vesce de printemps, dans les terres saines et surtout dans les terres pauvres exposées à la sécheresse; les cultures d'hiver sont les plus recommandables. Dans les terres noyées pendant l'hiver, on a recours aux cultures de printemps. Ainsi que la plupart des légumineuses spontanées récemment introduites dans la culture, la vesce velue renferme un principe amer qui n'empêche cependant pas les animaux de la consommer, surtout quand on la leur présente au sortir de l'hiver avant tout autre fourrage vert. (*Journal d'agriculture pratique*, 27 avril 1893.)

**Pilules Suisses.**

Exigez le timbre de l'Etat.

Méfiez-vous des contrefaçons!

Beaucoup de personnes qui toussent se figurent avoir quelque chose à la poitrine. Il n'en est souvent rien, fort heureusement, et cela tient à un effet nerveux. On s'en débarrasse en prenant chaque jour une cuillerée à café de *Tisane Dussolin*. On en trouve dans toutes les pharmacies au prix de 4 fr. 50 le flacon.

**Avis**

M. J. Malinowski, ancien professeur de langues vivantes dans les Collèges et Lycées, donne des leçons d'Allemand, d'Anglais d'Italien, d'Espagnol et de Russe; chez lui à Cahors, rue du Portail-Alban, 11, maison M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> Montcutié.

**PRIX MODÉRÉS**

**BULLETIN FINANCIER**

Paris, 12 Juin, 1893.

La cote présente de la fermeté, mais on ne fait toujours que très peu d'affaires. Dans ces conditions, on peut dire que les cours sont presque purement nominaux.

Le 3 0/0 perpétuel s'in-crit à 98.37 à terme, et 98.50 au comptant. La rente amortissable cote 98.37 à terme. Le 4 1/2 0/0 est à 106.10. Les porteurs ne semblent pas s'attendre à une prochaine conversion. Les fonds étrangers n'ont pas une mauvaise attitude. Les Consolidés anglais ont fait 99 1/2. L'italien se tient à 93.17, le Turc se traite à 22.10. L'Extérieure Espagnole est mieux tenue à 66 3/8.

Les établissements de crédit se présentent bien. La Banque de France cote 3910, le Crédit Foncier est ferme à 985.

Le Crédit Lyonnais s'inscrit à 763.75. Les valeurs industrielles sont calmes.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

BILLET D'ALLER ET RETOUR

A PRIX RÉDUITS

pour ROYAT et LAQUEUILLE

Pendant la Saison thermale, du 1<sup>er</sup> Juin au 30 Septembre, la Compagnie d'Orléans délivre à toutes les gares de son réseau : 1<sup>o</sup> pour la station de Laqueuille desservant les stations thermales du Mont-Dore et de La Bourboule; 2<sup>o</sup> pour la station du Royat, des billets aller et retour réduits de 25 % en 1<sup>re</sup> classe et de 20 % en 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes sur le double des prix des billets simples.

Tout billet délivré à une gare située à 300 kilomètres au moins des dites stations donne droit au porteur à un arrêt en cours de route, à l'aller et au retour.

La durée de validité de ces billets est de 10 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée. Cette durée peut être prolongée de 5 jours, moyennant paiement d'un supplément de 10 % du prix du billet. La demande de prolongation peut être faite soit à la gare de départ, soit à la gare d'arrêt, lorsqu'il y a lieu, soit à la gare destinataire, mais avant l'expiration de la durée de validité des billets.

Les voyageurs munis de ces billets peuvent faire usage des places de luxe, à la condition de payer intégralement le supplément afférent aux dites places.

AVIS. — Les voyageurs obtiennent, sur leur demande, soit à la gare de départ, soit au bureau du Correspondant de la Compagnie à Laqueuille, des billets aller et retour réduits de 25 % pour le Mont-Dore et La Bourboule.

Du Mont-Dore et de La Bourboule à Royat et Clermont-Ferrand et vice versa. — De Bort à Laqueuille (Le Mont-Dore et La Bourboule), Royat et Clermont-Ferrand et vice versa, billets d'Aller et Retour à réduits, valables pendant 3 jours.

VOYAGE D'EXCURSION

AUX

Plages de la Bretagne

Du 1<sup>er</sup> Mai au 31 Octobre, il est délivré des Billets de voyage d'excursion aux Plages de la Bretagne, à prix réduits, et comportant le parcours ci-après :

Le Croisic, Guérande, Saint Nazaire, Savenay, Questembert, Ploërmel, Vannes, Auray, Pontivy, Quiberon, Lorient, Quimperlé, Rosporden, Concarneau, Quimper, Douarnenez, Pont-l'Abbé et Châteaulin.

Durée : 30 jours

Prix des billets (aller et retour) 1<sup>re</sup> classe : 45 francs. — 2<sup>e</sup> classe : 36 francs.

AVIS. — Ces billets comportent la faculté d'arrêt à tous les points du parcours, tant à l'aller qu'au retour. Le voyage peut être commencé à l'un quelconque des points du parcours.

La durée de validité peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de dix jours, moyennant paiement, avant l'expiration de la durée primitive ou prolongée, d'un supplément de 10 0/0 du prix des billets.

Il est délivré de toute station du réseau d'Orléans pour Savenay ou tout autre point situé sur l'itinéraire du voyage d'excursion aux plages de Bretagne et inversement de Savenay ou de tout autre point situé sur ledit itinéraire à toute station dudit réseau, des Billets spéciaux de 1<sup>re</sup> et de 2<sup>e</sup> classe, comportant une réduction de 40 0/0 sur le prix ordinaire des places, sous condition d'un parcours minimum de 150 kilomètres par billet.

AUDOUARD

Ex-Professeur de

PROTHÈSE ET DE CHIRURGIE DENTAIRES A PARIS

LAURÉAT DE L'ACADÉMIE NATIONALE

Membre de l'Association générale des Dentistes de France et de la Société d'Odontologie de Paris.

CHIRURGIEN DENTISTE

A BRIVE

Se rendra à Cahors, le 1<sup>er</sup> et le 3<sup>e</sup> samedi de chaque mois

Hôtel de l'Europe

DENTS & DENTIERS

De tous systèmes et à tous les prix

PRIX MODÉRÉS

Pour toutes les opérations relatives à l'art dentaire FACILITÉ DE PAIEMENT

NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive pour le consulter de bien vouloir lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

Adresse télégraphique : AUDOUARD, BRIVE

MÉTHODE (60 pages avec gravures) pour faire son vin depuis 0.10<sup>e</sup> la bouteille. — BIERE, CIDRE, sirops, limonades, franco contre 15 centimes. — LIQUEURS exquises : Anisette, Chartreuse, Noyau, Menthe, Kummel, etc. — ETUI pour faire 1 litre avec notice franco 45 cent. Ecrire à M<sup>re</sup> Clément, chimiste, à St-Quentin (Aisne).

Hernies

Cure complète par le bandage galvanocuratif de M. NARBONNE, spécialiste-diplômé, inventeur à Paris, 19, rue Notre-Dame-de-Nazareth, qui appliquera lui-même ses appareils à Cahors, les vendredi 16 et samedi (foire) 17 juin, Hôtel des Ambassadeurs.

Faveurs aux ouvriers. M. NARBONNE visite la France depuis 20 ans; il se charge, séance tenante, d'exécuter l'appareil qui convient à chacun.

ON DEMANDE DES AGENTS D'ASSURANCES pour la Grêle et l'Incendie. — S'adresser rue Nationale, 77, Cahors.

A VENDRE 25 fr. Dictionnaire Dupin-ney de Vorepierre, relié en 2 gros volumes demi-chagrin; a coûté 100 fr.

PROTECTEURS DE LA CHAUSSURE

Système BLAKEY, à 0 fr. 50 la carte

Brevet S. G. D. G.

Enclume de Famille

Système breveté S. G. D. G. Prix 2 fr.

Toute personne soucieuse de ses intérêts doit employer le Protecteur de la Chaussure, système BLAKEY.

Adopté par l'armée dans quatre corps d'armée. Essayer le Protecteur, c'est l'adopter. — Recommandé d'une façon particulière aux institutions et aux pères de famille.

Machines à coudre de tous systèmes, Velocipèdes, Timbres caoutchouc, Brillant oriental pour meubles et parquets, Lessiveuses Soleil.

Echarpes pour maîtres et adjoints

EN VENTE : chez M. J. LARRIVE, rue de la Liberté, 16, Cahors. Seul représentant et dépositaire.

La Foncière

COMPAGNIE

D'ASSURANCES SUR LA VIE

Autorisée par décret du Gouvernement

Avenue de l'Opéra, 38 et rue Louis-le-Grand, 17, Paris

Capital social : 40 MILLIONS

ASSURANCES

VIE ENTIERE—MIXTE—TERME FIXE

On assure dans les

donnant droit à une

PARTICIPATION de 80% BÉNÉFICES

Assurances Temporaires.

Assurances de Survie.

Assurances de Capitaux différés.

RENTES VIAGÈRES

BIBLIOTHÈQUE SCIENTIFIQUE POPULAIRE

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE

CAMILLE FLAMMARION

PHYSIQUE POPULAIRE

Par Emile DESEBEUR

Lauréat de l'Institut.

La Physique étudie les forces de la Nature et l'utilisation de ces forces.

Les découvertes extraordinaires, faites en ces derniers temps, reposent sur les appropriations nouvelles de ces forces.

Les progrès de la science physique sont devenus tout à coup si rapides, les phénomènes physiques sont apparus avec une fécondité si prodigieuse, qu'un livre nouveau — qui relate ces progrès, qui explique ces phénomènes — est devenu indispensable.

La Physique populaire, de M. Emile Desbeaux vient répondre à ce besoin, vient satisfaire à l'ardente curiosité des esprits modernes qui aspirent à pénétrer les mystères dont nous sommes enveloppés, et à parvenir à la connaissance intime et complète de la vie des choses.

La Physique populaire est le quatrième volume de la Bibliothèque fondée par Camille Flammarion dans le but d'exposer, sous une forme accessible à tous, l'ensemble des connaissances humaines.

Cet ouvrage, magnifiquement illustré, mettra sous les yeux des lecteurs toutes les découvertes nouvelles de la science et de l'industrie, les diverses applications de l'Energie, le Phonographe, le Téléphone, le Téléphonographe, le Téléphote, ainsi que les manifestations si variées des forces de la nature, l'Energie électrique, l'énergie lumineuse, l'énergie calorifique, merveilleux phénomènes qui s'accomplissent chaque jour autour de nous et constituent, en somme, la vie de la terre et le cadre de la vie humaine.

Les précédents ouvrages de M. Emile Desbeaux, couronnés à deux reprises par l'Académie française, adoptés par le Ministère de l'Instruction publique pour les bibliothèques scolaires et populaires, traduits en plusieurs langues, sont un sûr garant du succès auquel est destiné la Physique populaire.

La Physique populaire est publiée en 100 livraisons à 10 centimes et en 20 séries à 50 centimes, format grand in-8<sup>o</sup> Jésus.

Il paraît deux livraisons par semaine. — On peut souscrire à l'ouvrage complet, reçu franco en séries, à leur apparition, contre un mandat de dix francs adressé aux éditeurs :

C. MARPON ET FLAMMARION, 26, rue Racine, PARIS.

ETUDE

de M<sup>re</sup> ESPÉRET, avoué à Cahors, rue de la Liberté n<sup>o</sup> 11

VENTE

SUR

LICITATION

DES BIENS IMMEUBLES

Dépendant des successions des mariés Fontès Baptiste et Carriol Benoîte, quand vivaient à Cahors.

Fixée au mercredi douze juillet prochain, à midi et demi précis, devant M. Fieuzal juge près le Tribunal civil de Cahors, juge à ces fins commis.

En exécution d'un jugement rendu par le tribunal civil de Cahors le 27 février mil huit cent quatre-vingt-treize enregistré, rendu entre Monsieur Fontès, percepteur à Limogne, ayant M<sup>re</sup> Espéret pour son avoué constitué près le tribunal civil de Cahors.

En présence de Monsieur Jacques Fontès, autrefois négociant à Cahors, aujourd'hui sans profession, à Limogne, ayant M<sup>re</sup> Sautet pour son avoué

constitué près le tribunal civil de Cahors.

Ce tribunal a ordonné devant Monsieur Fieuzal, juge près le tribunal civil de Cahors, juge commis à ces fins, la vente des immeubles ci-après désignés.

Le cahier des charges, dressé par M<sup>re</sup> Espéret, avoué poursuivant, a été déposé au greffe du tribunal civil de Cahors pour y être tenu à la disposition du public.

Désignation

DES IMMEUBLES A VENDRE

Article unique.

Une maison et sous sol sise à Cahors, rue Brives n<sup>o</sup> 18, confrontant d'un côté avec les héritiers Pouzergues, d'autre côté avec les héritiers Palame.

Mise à prix

Cet immeuble sera vendu sur la mise à prix de cent francs les frais en sus des charges ci. . . 100 fr.

Fait et rédigé par moi avoué poursuivant et soussigné.

Cahors, le 13 juin 1893.

ESPÉRET.

Enregistré à Cahors le . . . juin mil huit cent quatre-vingt-treize, F<sup>o</sup> C<sup>o</sup> . . . , reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : AGARD.

A CEDER

Un Fonds de commerce très important et bien situé. Matériel presque neuf Bail à la volonté du preneur. Affaire excellente à traiter. S'adresser au bureau du Journal.

A Vendre

EN BLOC OU EN PARCELLES

Une vaste Maison, située au centre de la ville, avec cour et jardin. — Grandes facilités de paiement. S'adresser au bureau du Journal.

Vins de Bordeaux-Médoc

Vins vieux blancs et rouges au détail et vins en fûts, Cognacs, Rhums, Armagnacs et Champagnes, tous articles de marque et garantis. Vente à Cahors, 19, rue Saint-Barthélemy, chez M. Lasserre, ancien chef de section.

EAU MINÉRALE NATURELLE

BI-CARBONATÉE SODIQUE

de

Saint-Julien de Jordanne (Cantal) Médaille obtenue à l'Exposition Industrielle du Cantal

La bouteille (verre non compris). 0<sup>f</sup> 30

La caisse de 21 bouteilles... 6 00

S'expédie dans tout le département du Lot. — Transport à la charge du destinataire.

M. Magot, pharmacien, 10, rue de la Liberté, à Cahors.

J. G. LISEZI!

Le Santal de Midy supprime Copahu, Cubèbe et Injections. Guérit en 48 heures les écoulements. Très efficace dans les maladies de la vessie, il rend claires les urines les plus troubles. — Dépôt : Toutes Pharmacies.

DISTILLERIE CENTRALE DU QUERCY

Ancienne Maison EDOUX

FONDÉE EN 1829

3, Rue des Augustins, CAHORS

RIVIÈRE Elie, Successeur

EXPOSITION



CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'été.

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.

Peinture

Vitrierie

Faux bois

Marbre

ENTREPRENEUR DE PEINTURE

Henri SÉGUY

Rue du Lycée, n<sup>o</sup> 40, CAHORS

Papiers peints

en

tous genres

Encadrement

Bonne exécution. — Solidité. — Prix modérés.

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.

UNION DES OUVRIERS

Tailleurs de pierre et Maçons

L'Union des ouvriers maçons, tailleurs de pierre, se recommande au public pour tous travaux de maçonnerie, taille de pierre, sculpture, travaux de cimetière, etc., etc. Travaillant par eux-mêmes, ils peuvent, vu leur nombre, activer les travaux et faire les prix les plus modérés.

Siège Social : Rue de Vayrols, n<sup>o</sup> 7